La COMMUNE DE CREIL / **T :** 03.44.55.16.16 vient de mettre en place un nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure, visant à réduire l'accumulation de panneaux et ainsi à lutter contre la pollution visuelle qui en découle. La somme varie selon le nombre de pancartes et leur taille, et les commerçants ont manifesté leur opposition à cette taxe, soulignant qu'ils n'avaient pas été prévenus. La municipalité explique que cette loi avait été votée en 2008 mais encore jamais activée faute d'un recensement des enseignes.
www.creil.fr